

Arrêté n°2022-020 du 29/12/2022 Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**La Présidente du Conseil départemental de la Creuse
Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 2 novembre 2022 publiée au recueil des actes administratifs N°R75-2022-183 ;

ARRETENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

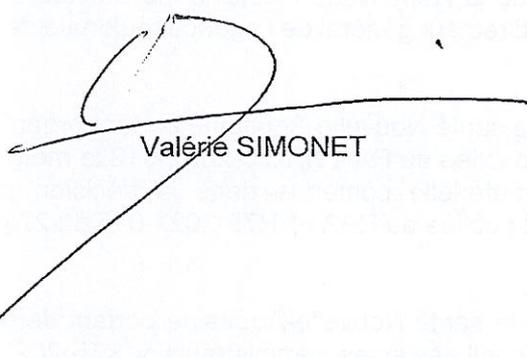
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et le Président du Conseil Départemental ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Creuse.

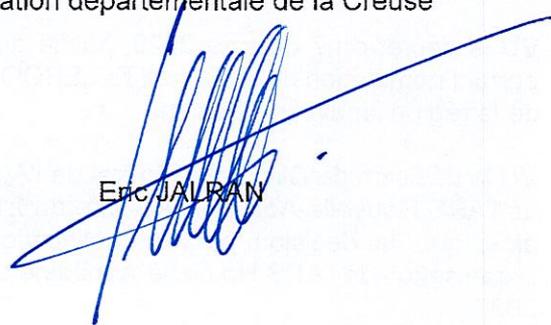
Fait le **20 DEC. 2022** à Bordeaux,

La présidente du Conseil départemental
de la Creuse


Valérie SIMONET

Le directeur de l'Agence régionale de santé de la
Nouvelle Aquitaine

Par délégation, le directeur par interim de la
délégation départementale de la Creuse


Eric JALRAN

Annexe 1 : Personnes âgées

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2 ^e semestre	EHPAD de Boussac	230000986	EHPAD LES 4 CADRANS	230003618
			230000986	EHPAD EUGENE ROMAINE	230781627
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	2 ^e semestre	Centre hospitalier La Souterraine	230780520	EHPAD RES PORTE DE PUYCHARRAUD	230780314

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	Association des foyers de province	130046113	EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES	230000069
				EHPAD RESIDENCE LAULADE	230000200
		EHPAD La Chapelle Taillefert	230001497	EHPAD LA CHAPELAUDE	230000523
		Fondation partage et vie	920028560	EHPAD RESIDENCE CLAIREFONTAINE	230001331
				EHPAD LE MAS FAURE	230003568
				EHPAD RESIDENCE JEAN MAZET	230781635
		CCAS de Gouzon	230000382	EHPAD LES MYOSOTIS	230781684
		Mutuelle générale de l'éducation nationale- action sanitaire et sociale- groupe MGEN- site Alfred Lejeune	750005068	EHPAD DE SAINTE-FEYRE	230782674
Centre hospitalier La Valette Saint-Vaury	230780074	EHPAD LE LOGIS DE VALRIC	230782898		
2026	2 ^e semestre	CEMAVIE	440047454	EHPAD LE MONASTERE	230781650
		EHPAD de Bussière-Dunoise	230002628	EHPAD résidence Pierre Guilbaud	230781676
		CCAS de Marsac	230000515	EHPAD les eaux vives	230000531
		CCAS Fursac	230000390	EHPAD LES JARDINS	230781692

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	EHPAD de Bénévent l'Abbaye	230000903	EHPAD PELISSON FONTANIER	230780264
		EHPAD Dun-le-Palestel	230000929	RESIDENCE PIERRE BAZENERYE	230780280
		Centre hospitalier de Guéret	230780041	EHPAD Anna Quinquaud	230781668
	2 ^e semestre	EHPAD Bellegarde-en-Marche	230002669	EHPAD LES BOUQUETS	230000283
		Centre hospitalier Bernard Desplas Bourgneuf	230780066	EHPAD BELLEVUE CH DE BOURGANEUF	230000242
			230780066	EHPAD le Thaurion	230781767
		EHPAD Auzances	230781577	EHPAD LE BOIS JOLI	230780256
		EHPAD de Chambon-sur-Voueize	230000911	EHPAD LE CHANT DES RIVIERES	230780272
		EHPAD de Mainsat	230000937	EHPAD GASTON RIMAREIX	230780306
		Centre départemental d'Ajain	230780223	EHPAD les Signolles	230781916
		EHPAD Royère-de-Vassivière	230000945	EHPAD ROYERE DE VASSIVIERE	230780322
	230780058		EHPAD SAINT-JEAN	230781585	
	Centre hospitalier d'Aubusson	230780058	EHPAD de la Courtine – Le Chabanou	230003659	

Annexe 2 : SSIAD

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	Association SSAD de Châtelus Malvaleix	230001117	SSIAD Genouillac	230781924
2025	2 ^e semestre	Centre hospitalier La Souterraine	230780520	SSIAD La Souterraine, Centre hospitalier la Souterraine	230000085
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	Association solidarité rurale creusoise	230000325	SSIAD de Gouzon	230000549
		EHPAD Péliesson Fontanier	230000903	SSIAD du Grand-Bourg, Bénévent-l'Abbaye	230781957
	2 ^{ème} semestre	CCAS de Guéret	230000366	SSIAD de Guéret, CCAS de Guéret	230000077
		Centre hospitalier d'Aubusson	230780058	SSIAD Aubusson, centre hospitalier d'Aubusson	230000093
		Centre départemental d'Ajain	2307780223	SSIAD d'Ajain, centre départemental d'Ajain	230000101

		EHPAD de Chambon-sur Voueize	230000911	SSIAD de Chambon-sur-Voueize, EHPAD de Chambon-sur-Voueize	230000341
		Centre hospitalier Bernard Desplas Bourgneuf	230780066	SSIAD de Bourgneuf, centre hospitalier Bernard Deplas	230782740
		EHPAD Auzances	230781577	SSIAD Auzances, EHPAD Auzances	230782831

Annexe 3 : Personnes handicapées / Précarité

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	Fondation partage et vie	920028560	MAS ROSE DES VENTS	230000473
	2 ^{ème} semestre	APAJH 23	230000481	EAM GENTIOUX	230782492
				ESAT LES ATELIERS DU MASGEROT	230000051
				IME DE GRANCHER	230780124
				IME DE LA RIBE	230780025
				MAS DE SAUZET	230781593
				MAS LES CHAUMES	230004012
				SESSAD DE GUERET	230003311
				SAMSAH PSY	230005126
				FERME DE BAGNAT	230781932
				FOYER OCCUPATIONNEL D'ARFEUILLE CHATAIN	230001539
				FOYER DE GUERET	230000044
				FOYER OCCUPATIONNEL DE JOUR	230000044

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	CENTRE HOSPITALIER ST VAURY	230780074	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT	230000481
				FOYER DES CHAMPS BLANCS	230004848
	2 ^{ème} semestre	ADAPEI 23	230000424	APPARTEMENTS COORD THERAPEUTIQUE	230004756
				CSAPA	230004020
				MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	230001638
				ESAT LES MERIS	230780371
				ESAT CLOCHER	230780363
				FOYER LES MERIS	230000036
				RESIDENCE DE LA FONTAINE	230000028
				RESIDENCE DE COURTILLE	230781940
				SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE	230004251
				SESSAD RIPI ESI	230005050
				RESIDENCE LES ALBIZIAS	230000317
	Fondation Jacques Chirac	190011304			
Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{ème} semestre	PEP 23	230000465	CENTRE ACTION MEDICO-SOC PRECOCE	230000010
				CMPP D'AUBUSSON	230781734

				CMPP DE LA CREUSE	230781726
				CMPP DE LA SOUTERRAINE	230781742
	2 ^{ème} semestre	ALEFPA	590799730	ESAT ANDRE OZANNE	230781973
				ESAT JAMES MARANGE	230781965
				IME DENIS FORESTIER	230780132
				IME LA ROSERAIE	230780090
				ITEP LE PETIT PRINCE	230780116
				ITEP PROFESSIONNEL	230004210
				SESSAD PIERRE LOUCHET IV	230003295
				SESSAD SUD CREUSOIS PIERRE LOUCHET III	230003303
				SSAD BERTHA ROOS CREUSE	230003139
				FOYER JAMES MARANGE	230782294
				FOYER OCCUPATIONNEL DE JOUR	230004830
				SAVS JAMES MARANGE	230782690
				FOYER ANDRE OZANNE	230781973
SAVS ANDRE OZANNE	230004855				

Annexe 4 : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	2ème semestre	ADEC	230001042	ADEC	230781825
		AGARDOM	230001034	AGARDOM	230003402
		ALIAD UNA	230005167	ALIAD UNA - BONNAT	230003410
				ALIAD UNA - GUERET	230003451
				ALIAD UNA - LA SOUTERRAINE	230003493
		ASSIF	230003535	ASSIF	230003543
		LABEL VIE	230001059	LABEL VIE	230003436